



Lycée BARTHOLDI  
9, rue du lycée  
68000 COLMAR



03 89 20 83 30



ce.0680007N@ac-strasbourg.fr

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 - Séance du 8 novembre 2016

Le Conseil d'Administration du Lycée Bartholdi s'est réuni le mardi 8 novembre 2016 en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement, Monsieur Éric MARIET.

Equipe de direction		Présents	Excusés	Absents
M.MARIET Éric	Proviseur - Président	X		
Mme JUNG Laurence	Proviseur Adjoint	X		
M.WELKER Christian	Adjoint Gestionnaire	X		
Mme TUGEND Sarah	CPE	X		
<b>Représentants des collectivités territoriales</b>				
Mme BRANDALISE Nejla	Région Grand Est		X	
Mme GANTER Claudine	Région Grand Est		X	
Mme ULRICH MALLETT Odile	Commune de Colmar		X	
M.FRIEH René	Com. d'agglomération de Colmar	X		
<b>Personnalités qualifiées</b>				
M.GAUBIER Maurice		X		
M.WISCHLEN Christophe		X		
<b>Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de service</b>				
M.DEFAY Ludovic	Professeur de Mathématiques	X		
M.DOMAGALA Robert	Professeur de Physique chimie	X		
Mme ANGST Joëlle	Professeur d'EPS	X		
Mme SCHMITT-GROSSHENNY Béatrice	Professeur d'Economie-gestion		X	
Mme STRAUMANN Christine	Professeur d'Anglais	X		
Mme CLAUSS Martine	Professeur d'Allemand	X		
M. NICORA Didier	Professeur de Mathématiques	X		
<b>Représentants des personnels ATSS</b>				
M.KLEITZ Gérard	Service technique	X		
Mme HERRMANN Christine	Agence comptable	X		
Mme SKOTARCZAK Muriel	Secrétariat de direction	X		
<b>Représentants des parents d'élèves</b>				
Mme BRUNN LEPAGE Armelle	APEPA		Supplée par Isabelle Duval	
Mme GUY Brigitte	PEEP	X		
Mme FABREGUES Delphine	PEEP	X		
M.STORCK Sébastien	Groupement de parents	X		
Mme VASSARD FONTAINE Véronique	Groupement de parents	X		
<b>Représentant des élèves</b>				
Mme GANTER Claire	Elève de terminale		X	
Mme POIREL Juliette	Elève de terminale	X		
Mme RERAT Claire	Elève de terminale	X		
M.SAULNIER Enzo	Elève de terminale			X
M. BUCHER Bryan	Etudiant BTS	X		

M. Mariet ouvre la séance à 17h35, le quorum étant atteint. Mme Jung, proviseur adjoint, est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Président remercie de leur présence les membres du conseil d'administration. Pour cette première séance pendant laquelle les différentes commissions vont être installées, les membres du Conseil d'Administration sont invités à transmettre leurs adresses mail.

Pour les autres réunions du CA et des instances, M. Mariet rappelle que les suppléants ne peuvent participer qu'en cas d'empêchement des titulaires.

M. Le Proviseur excuse l'absence de Mme Brandalise, de Mme Ganter, de Mme Schmitt et de Melle Ganter. Il remercie le Conseil d'Administration d'accueillir M. Antoni, CPE stagiaire, et Mme Boutruche, professeure stagiaire d'anglais, qui ne prendront pas part au vote. Il remercie les personnes élues ainsi que les élèves qui participeront au débat au cours de l'année. Les convocations seront transmises aux seuls titulaires, à charge pour eux d'en informer les suppléants. Les procès-verbaux seront transmis à tous les membres, titulaires et suppléants.

M. Mariet rappelle l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration.

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV du CA du 28 juin 2016
- Installation du conseil d'administration et des commissions
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Bilan de la rentrée 2016 : Effectifs et structure
- Composition du conseil pédagogique
- Sorties et voyages scolaires
- Contrats et conventions
- Affaires financières
- Questions diverses
  - Information sécurité : mesures de sécurité, bilan exercice incendie et PPMS
  - Diagnostic de sécurité : objectif et calendrier
  - Les conditions de travail en EPS

Mme Angst a communiqué une question concernant les conditions de sécurité, Mme Skotarczak concernant les conditions de travail de l'infirmière scolaire. M. Mariet soumet au vote l'ordre du jour. Il est adopté à l'unanimité.

### 1. Adoption du Procès-verbal du CA du 28 juin 2016

M. Mariet soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil d'administration.

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

### 2. Installation du conseil d'administration et des différentes commissions

M. Mariet fait le point sur les taux de participation dans les différents collèges :

Personnels administratifs et techniques	44,0 % (91,3 % en 2015-2016, 38,5 % en 2014-2015)
Personnels d'enseignement et d'éducation	48,8% (73,1 % en 2015-2016, 46,7 en 2014-2015)
Parents d'élèves	26,7% (22,3 % en 2015-2016, 29,7 % en 2014-2015))
Élèves	87,5%

M. Mariet procède à l'installation des membres du CA et des différentes commissions.

- Annexe 1 - Conseil d'administration
- Annexe 2 - Commission permanente
- Annexe 3 - Conseil de discipline
- Annexe 4 - Commission d'hygiène et sécurité
- Annexe 5 - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Annexe 6 - Conseil des délégués pour la vie lycéenne
- Annexe 7 - Commission éducative
- Annexe 8 - Commission d'appel d'offres

M. Welker précise le rôle de la commission d'appel d'offres. M. Domagala, représentant des professeurs, et M. Wischlen, personnalité qualifiée, se proposent afin d'intégrer cette commission.

### 3. Règlement intérieur du conseil d'administration (Annexe 9)

M. Mariet évoque le règlement intérieur du conseil d'administration qui a été transmis avec les convocations. Il rappelle certains points :

- Les séances du CA ne sont pas publiques. Ce qui signifie que seuls les membres de droits ou les personnels élus y participent.
- Les professeurs ont des représentants élus qui sont réputés compétents pour toutes les questions abordées. Les représentants des enseignants ont donc toute légitimité pour présenter les projets de leurs collègues, par exemple les projets de sorties et voyages scolaires.
- Le président peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence paraît utile.

Il propose notamment d'envoyer sous forme électronique l'ordre du jour et les documents de travail. Il rappelle le devoir de réserve aux membres du conseil d'administration. Il propose que la durée maximale des CA soit fixée à 2h30. Il rappelle que le Président du conseil d'administration peut inviter des personnalités extérieures sans voix délibérative. De même les professeurs peuvent présenter tout document concernant les séjours ou voyages scolaires. L'horaire de 17h45 fait l'unanimité pour l'organisation des CA.

***Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.***

#### 4. Bilan de la rentrée

M. Mariet effectue le bilan de la rentrée. Il présente la structure et les effectifs sur l'ensemble des niveaux. Il y a 26 divisions dont les effectifs se répartissent comme suit :

- Effectifs structure MAJ 03/11/2016

27 classes

2<sup>nde</sup> : 9 divisions 1<sup>ère</sup> : 9 divisions

Terminale : 7 divisions

STS : 2 divisions

2014-2015			2015-2016			2016-2017		
Effectif	Nb. Div.	E/D	Effectif	Nb. Div.	E/D	Effectif	Nb. Div.	E/D
264	8	33	314	9	35	305	9	34
246	8	31	220	7	31	296	9	33
253	8	32	245	8	31	219	7	31
31	1	31	29	1	29	34	1	34
32	1	32	31	1	31	25	1	25
826	26		839	26		879	27	

  

2 <sup>nde</sup> 1	2 <sup>nde</sup> 2	2 <sup>nde</sup> 3	2 <sup>nde</sup> 4	2 <sup>nde</sup> 5	2 <sup>nde</sup> 6	2 <sup>nde</sup> 7	2 <sup>nde</sup> 8	2 <sup>nde</sup> 9
32	34	34	33	35	34	34	35	34
1L	1ES1	1ES2	1ES3	1S1	1S2	1S3	1S4	1STMG
34	36	37	35	32	32	32	29	29
TL	TES1	TES2	TS1	TS2	TS3	TS4		
34	35	36	28	28	28	30		

#### 5. Composition du Conseil Pédagogique (Annexe 10)

Conformément au code de l'éducation, Monsieur le proviseur a proposé à la rentrée à l'ensemble des enseignants du lycée, la composition du conseil pédagogique pour l'année scolaire 2016-2017 après consultation des équipes. Il explicite la composition minimale (au moins un professeur principal de chaque niveau et au moins un professeur de chaque champ disciplinaire) et précise la composition proposée pour cette année (cf. document annexe 10).

**La composition du Conseil Pédagogique est adoptée à l'unanimité.**

#### 6. Sorties et voyages scolaires

M. Welker présente les voyages scolaires.

- Echange avec Schongau avec une incertitude sur le financement de la MAERI. Le coût élève est actuellement sur ce budget prévisionnel de 80€.
- Voyage à Hambourg de Mme Clauss. Le montant prévisionnel est de 345€.
- Voyage de M. De Pin d'un montant maximum de 730€ en Norvège. La participation de l'établissement est au maximum de 600€.
- Séjour à Nuremberg de M. Fuchslock pour un coût maximum de 286€.
- Séjour à Cracovie de Mme Meyer-Cluet pour un montant maximum de 360€
- Séjour à Weimar de M. Müller pour un montant de 360€.
- Séjour en Andalousie de Mme Vuillequez pour un montant maximum de 600€.
- Sortie pédagogique de M. De Pin à la Fondation Beyeler avec participation des familles d'un montant de 25€.

Mme Guy trouve qu'il est dommage que ces voyages ne soient pas plus visibles à l'extérieur. Il y a peu de reportages sur le site du lycée. Il faudrait valoriser ces séjours culturels et linguistiques. M. Mariet rappelle qu'une réflexion est engagée pour rendre le site plus attrayant. Mme Guy trouve que les élèves ne sont pas très soutenus lorsqu'ils prennent des initiatives afin de faire baisser les coûts. Melle Poirel confirme que les séjours au Japon et aux Etats-Unis sont dans une dynamique différente. M. Welker rappelle qu'il y a une réglementation drastique en la matière (droit du travail, droit commercial). Mme Guy trouve que l'idée n'est même pas émise de la part des adultes qui encadrent. Un travail collaboratif plus abouti serait le bienvenu. Ce sont des élèves de lycée qui ont encore besoin d'un accompagnement. M. Mariet rappelle qu'il y a la possibilité de faire des dons pour financer l'un ou l'autre voyage.

**Les sorties et voyages scolaires sont adoptés à l'unanimité.**

#### 7. Contrats et conventions

M. Welker présente les différents contrats et conventions :

- une convention avec le centre mutualisateur pour la paie des AED, le lycée Schwilgué à Sélestat. Celui-ci prend notamment en charge tous les bulletins de salaires.
- M. De Pin a fait intervenir une architecte financée par des reliquats de crédits du rectorat. Mme Nider interviendra à hauteur de 12h à raison de 47€ de l'heure pour un montant total de 564€.

- Le Judo Club de Wintzenheim a mis à disposition de l'établissement du matériel. L'intervention concernait la classe de 1<sup>ère</sup> STMG.
- Un contrat avec l'entreprise ADECCO pour l'installation des ordinateurs au mois de septembre (3 jours de mise à disposition).
- Un contrat pour l'entretien du système de climatisation double flux avec l'entreprise JORT.
- Un contrat d'entretien pour la maintenance de l'ordinateur pour un montant de 600€ avec la société OTIS.
- Une convention avec l'Université de Haute Alsace et l'Université de Strasbourg permettant des immersions à partir du mois de novembre.
- Une convention type pour les élèves de BTS qui partent en stage.
- Une convention de séquence d'observation en entreprise pour les élèves de la filière STMG qui partiront en stage dans des entreprises.

M. Welker annonce que les tarifs d'hébergement pour 2017 n'augmenteront pas, la Région maintenant les tarifs antérieurs.

**Les contrats et conventions sont adoptés à l'unanimité.**

## 8. Questions diverses

M. Mariet rappelle les dispositifs de sécurité existants dans le cadre du renforcement de l'attention portée à la sécurité :

- Exercices d'évacuation incendie habituels, 3 dans l'année, un exercice a déjà été réalisé.
- Mise en œuvre du PPMS : un exercice de confinement a été réalisé. Il reste à réaliser 1 exercice « attentat-intrusion » et un autre exercice de confinement.
- Les élèves sont accueillis à l'entrée par au moins un adulte de l'établissement.
- L'entrée des personnes extérieures au lycée se fait par la rue du lycée après contrôle de leur identité.

Un diagnostic de sécurité doit être mis à jour régulièrement depuis 2009. C'est un travail conjoint entre l'établissement, les forces de l'ordre et le Conseil Régional. Ce diagnostic doit être réalisé au mois de novembre et décembre. Différentes préconisations seront transmises au Conseil Régional. Ce diagnostic de sécurité comprend :

- ✓ un plan de prévention de la violence,
- ✓ une observation de l'état physique de l'établissement,
- ✓ des conclusions sur les mesures à prendre contre les actions de violence et pour renforcer la protection du lycée si besoin.

Au mois de novembre, un travail préalable sera effectué avec la police de Colmar. Ce diagnostic devra être achevé le 7 décembre.

M. Mariet donne la parole à Mme Angst qui s'adresse en particulier aux représentants de la Commune de Colmar. Mme Angst rappelle le coût de l'utilisation des installations sportives, ainsi que les conditions d'accueil et de sécurité inadéquates pour les élèves du lycée. Deux points en particulier ont été évoqués. :

- les vestiaires insuffisants au stade des Cheminots, vestiaires communs aux garçons et aux filles. La demande de deux vestiaires supplémentaires a été faite.
- l'utilisation du gymnase de la Montagne Verte. Après les travaux, le Lycée n'a plus eu accès aux installations de musculation (seul le club d'haltérophilie y a accès). Les nombreuses interventions n'ont jamais été couronnées de succès.

Mme Guy demande s'il existe une convention. Mme Angst précise que le coût s'élève à 15000€ par an. Aucune amélioration n'a été constatée. Mme Fabrègues évoque l'arrêt du paiement de la location. M. Wischlen a demandé à quel niveau a été effectuée cette démarche. Les élus ont été alertés mais aucune réponse n'a été apportée. M. Mariet a eu un entretien avec les services techniques. M. Mariet propose d'organiser une réunion avec les 3 élus du Conseil municipal qui siègent au Conseil d'Administration.

Mme Skotarczak relaie les difficultés que Mme Greffe rencontre dans l'exercice de ses fonctions d'infirmière scolaire. Mme Skotarczak reprend l'historique de la situation. Mme Tugend relaie une difficulté identique concernant Mme Riff, professeur documentaliste. Outre l'absence de ligne téléphonique, le chauffage semble ne pas fonctionner et les conditions de travail sont très difficiles avec le froid. M. Welker explique que le Lycée Bartholdi est pris en otage entre les entreprises du chantier et les entreprises avec lesquelles le Lycée a des contrats d'entretien. Pour le téléphone de l'infirmerie, le boîtier a été déplacé et est désormais difficilement accessible. Les différentes interventions prévues la semaine dernière n'ont pas eu lieu et aucune nouvelle date n'est fixée. Une solution ponctuelle peut être trouvée avec des téléphones portables mais il ne peut s'agir que d'une solution ponctuelle.

Mme Guy demande s'il existe un calendrier de réunion des différentes commissions, notamment le CESC. M. Mariet précise que les dates seront communiquées au fur et à mesure. Le prochain CA aura lieu le mardi 29 novembre à 17h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le Président,

Eric MARIET



Le Secrétaire de Séance,

Laurence JUNG